

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 15

Rubrik: Chambre de commerce suisse à Vienne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE SUISSE
POUR LE
DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE
EXTÉRIEUR**

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société coopérative suisse pour le développement du commerce extérieur s'est réunie, à Berne, le 6 juillet, sous la présidence de M. Henry HEER, et a décidé, à une forte majorité, la liquidation de la Société.

Dans son 49^e et dernier numéro, du 15 juillet 1921, le Bulletin hebdomadaire *Wirtschaftliche Mitteilungen*, organe de la Société, rappelle brièvement ce qu'a été son activité et expose les raisons qui l'obligent à y mettre fin.

La Société coopérative suisse pour le développement du commerce extérieur avait pris, il y a un peu plus d'un an, la suite de la Société coopérative suisse pour l'échange de marchandises. Comme cette dernière, mais avec l'appui financier de la Confédération qui lui donnait un caractère semi-officiel, elle se proposait de favoriser la reprise des relations commerciales avec les pays de l'Europe orientale et de parer, par l'échange de marchandises, aux inconvénients résultant de l'extrême dépréciation des devises de ces pays.

Malheureusement, les circonstances ont mis toutes sortes d'obstacles à la réalisation de ce but. Par suite de la crise mondiale et de la baisse énorme qui s'est produite sur la plupart des prix, l'Europe orientale a été littéralement saturée de marchandises. Le marché est complètement dérouté et les acheteurs se présentent d'autant moins qu'ils escomptent toujours de nouvelles baisses.

De même, l'importation en Suisse de produits de ces pays a perdu beaucoup de son intérêt, des marchandises étant offertes de toute part à des prix toujours plus réduits.

Néanmoins, la Société s'est rendue très utile à l'exportation suisse en développant son service d'informations économiques, non seulement sur les pays de l'Europe orientale, mais sur tout le marché mondial. Elle s'est occupée également de l'organisation et de la conduite de trains de marchandises spécialement à destination de la Roumanie. De nombreux industriels suisses l'ont, en outre, chargée de la réalisation au mieux de leur avoir,

parfois très considérable, dans l'Europe orientale. Elle a contribué à la création d'une *banque serbo-suisse* (capital de 5 millions de dinars) et d'une *banque roumaino-suisse* (capital de 20 millions de leis), banques qui seront appelées à rendre de grands services à nos industries d'exportation.

Mais, seul l'échange de marchandises pouvait fournir à la Société les moyens matériels de vivre et de se développer. La possibilité de réaliser des bénéfices proprement dits ne paraissant pas proche et la Confédération n'étant pas disposée à consentir de nouveaux sacrifices, la liquidation s'imposait.

L'Assemblée générale du 6 juillet s'y est résignée, mais l'opinion unanime était que, dans les circonstances critiques que nous traversons, l'œuvre d'expansion économique commencée par la Société dans l'Europe orientale devait être continuée d'une manière ou d'une autre, de façon à soutenir notre commerce d'exportation au milieu des difficultés qui menacent sa prospérité.

**CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE
A VIENNE**

Il vient de se constituer à Vienne, Metternichgasse 4, un Comité d'initiative ayant pour but la création d'une Chambre de Commerce Suisse qui aurait pour champ d'activité non seulement l'Autriche, mais toute l'Europe Orientale. Une institution de ce genre paraît répondre à un réel besoin et être justifiée par les nombreuses demandes de renseignements commerciaux adressées à la Légation de Suisse.

La Chambre de Commerce Suisse, à Vienne, se donnerait pour mission : de favoriser l'exportation des produits suisses ; d'aider à la création d'agences de maisons suisses ; de favoriser la participation des industriels et commerçants suisses aux foires d'échantillons ; de donner tous renseignements qui pourraient lui être demandés ; de protéger les intérêts suisses dans la mesure de ses moyens, etc.

Les frais d'installation étant considérables, le Comité d'Initiative fait appel au concours de tous les Suisses et se recommande à toutes les personnes susceptibles de s'intéresser à son entreprise. Les dons peuvent être envoyés à

la Société de Banque Suisse, succursale de Zurich.

En assurant nos compatriotes de Vienne de toute notre sympathie, nous leur présentons tous nos vœux pour la prospérité de cette institution sœur qui sera la quatrième en nombre des Chambres de Commerce Suisses à l'étranger.

Nous rappelons, en effet, qu'il existe une Chambre de Commerce Suisse à Bruxelles, 201, rue Royale et une Chambre de Commerce Suisse en Italie, avec siège à Gènes.

FOIRE DE LYON

La réunion d'automne de la Foire de Lyon aura lieu du 1^{er} au 15 octobre 1921; elle comprendra les groupes suivants :

Fournitures industrielles. — Quincaillerie fine, coutellerie, tôlerie, articles de ménage, outils pour entrepreneurs, mécaniciens, serruriers, menuisiers, etc. — Métallurgie et mécanique générale. — Bâtiment. — Constructions industrielles, charpentes métalliques, matériel pour entrepreneurs. — Caoutchouc et ses applications. — Electricité. — Chapellerie paille pour hommes. — Primeurs et fruits, produits agricoles, fleurs et plantes, semences, graines et plançons, syndicats et associations agricoles. — Produits alimentaires solides. — Produits alimentaires liquides. — Matériel agricole et fournitures pour l'agriculture. — Publicité, groupements économiques d'intérêt général, protection industrielle. — Produits coloniaux, produits d'importation. — Gouvernements des colonies et offices coloniaux français. — Gouvernements étrangers. — Transports et tourisme.

La Chambre de Commerce Suisse en France participera à cette foire comme les années précédentes. Elle a demandé et obtenu que ses deux stands soient placés dans le Palais de la Foire; elle y installera un *Bureau de Renseignements* où les acheteurs pourront se documenter complètement sur l'industrie suisse et elle y *représentera gratuitement ses membres* en ce sens qu'elle tiendra à la disposition des visiteurs de la Foire les catalogues,

photographies, imprimés et tous les documents de publicité qui lui seront envoyés *avant le 30 septembre*, à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce Suisse en France
Section Lyonnaise
6, Quai des Brotteaux
Lyon.

En outre, la Chambre de Commerce ayant obtenu de la Direction de la Foire l'autorisation d'exposer de *petits échantillons*, nous prions tous ceux de nos membres qui seraient disposés à faire usage de cette faculté de bien vouloir nous en informer d'ici au 31 août, en nous donnant tous détails sur le genre et la quantité d'échantillons qu'ils désireraient exposer, cela afin de nous permettre de prendre nos dispositions en conséquence et de leur donner nos instructions ultérieures.

7^e EXPOSITION INTERNATIONALE DE LOCOMOTION AÉRIENNE A PARIS

Du 12 au 27 novembre 1921, inclus, aura lieu au Grand Palais (Champs-Élysées), à Paris, la 7^e Exposition Internationale de locomotion aérienne, organisée par la Chambre syndicale des industries aéronautiques.

Cette exposition comprendra non seulement les aéroplanes et moteurs d'avions, mais aussi des sections importantes pour les compagnies de navigation aérienne, les hydroglisseurs et canots automobiles, moteurs marins et industriels, pièces détachées destinées à l'aérostation et à l'aviation, appareillage électrique, instruments de précision, machines-outils, matières premières, etc.

Les demandes d'admission devront parvenir au Commissaire général de l'exposition, au plus tard le 1^{er} septembre 1921. Les exposants appartenant à des nations n'ayant pas été en guerre contre la France, seront admis aux mêmes conditions que les exposants français, sauf en ce qui concerne le tirage au sort des emplacements, la priorité étant réservée à ces derniers.